

De : DESVARS Caroline <patrimoine@coeurdecharente.fr>
Sujet : Fwd: Re: ENS Domaine de Puymerle
Date : 29-11-2024 09:11
À : LIOT Gérad <maire@aussac-vadalle.fr>;
CC : Frédéric IZORÉ <fizore@coeurdecharente.fr>;

DC

Monsieur Liot

Vous trouverez ci-dessous le fil de discussion et le dernier mail de réponse de Marion Henry faisant suite à mon mail du 11/07.

Je ne vous avez effectivement pas retourné ce mail mais l'échange que nous avions eu avec Sophie au téléphone quant à la délibération reprenait ces éléments. Est-ce que cela vous convient pour modifier les termes de la délibération et retirer le paragraphe qui pose problème ?

J'ai oublié d'aborder hier le choix du nom du site : Domaine de Puymerle ? Puymerle ?
Ermitage de Puymerle ? Merci de votre préférence. Je questionne également mes élus en parallèle.

Je vous remercie et reste à votre écoute si besoin.

Bonne journée

Bien cordialement

Caroline DESVARS

Responsable service Culture, Tourisme et Patrimoine

Chargée de communication

Pôle Ressources

05 45 20 57 36

06 85 35 11 22

patrimoine@coeurdecharente.fr



Siège communautaire
10 Route de Paris
16560 TOURRIERS
www.coeurdecharente.fr

Avant d'imprimer cet email, réfléchissez à l'impact sur l'environnement, merci.

----- MESSAGE ORIGINAL -----

Sujet: Re: ENS Domaine de Puymerle

De: mhenry@lacharente.fr

À: "DESVARS Caroline" <patrimoine@coeurdecharente.fr>, fizore@coeurdecharente.fr

Date: 09-10-2024 09:12

Bonjour,

J'ai échangé avec John, Laurence et Nicole BONNEFOY au sujet de Puymerle.
Ils sont d'accord avec le classement en ENS du site.

Il est demandé à ce qu'**un petit texte apparaisse dans la délibération de chacune de nos structures** à savoir :

- Pour la **commune** : Toutes les actions entreprises au sein de l'ENS devront faire l'objet d'une concertation avec la Communauté de Communes Cœur de Charente et avec le Département de la Charente et devront être favorables ou a minima compatibles avec les enjeux écologiques présents sur le site.
- Pour la **CdC** : Toutes les actions entreprises au sein de l'ENS devront faire l'objet d'une concertation avec le Département de la Charente et avec la commune d'Aussac-Vadalle et devront être favorables ou a minima compatibles avec les enjeux écologiques présents sur le site.
- Pour le **Département** : Toutes les actions entreprises au sein de l'ENS devront faire l'objet d'une concertation avec la Communauté de Communes Cœur de Charente et avec la commune d'Aussac-Vadalle et devront être favorables ou a minima compatibles avec les enjeux écologiques présents sur le site.

Aussi, il est souhaité que l'on signe une **convention de gestion tripartite** pour définir le rôle de chacune de nos structures.

Caroline, je te laisse me dire si tu souhaites que je contacte la commune ou si tu préfères échanger avec M. le maire avant... ? Avez-vous défini le nom du site ?

Bien à vous,

Marion HENRY

Responsable d'opérations espaces naturels

Secteur environnement

Direction du Développement Durable du Territoire

Département de la Charente

05 16 09 **75 97**

06 46 23 55 31

mhenry@lacharente.fr

www.lacharente.fr



-----Marion HENRY/CD16/FR a écrit : -----

A : "DESVARS Caroline" <patrimoine@coeurdecharente.fr>, fizore@coeurdecharente.fr

De : Marion HENRY/CD16/FR

Date : 30/09/2024 16:50

Objet : Re: ENS Domaine de Puymerle

Caroline, Frédéric,

Voici les annexes pour l'inscription du site en ENS : <https://we.tl/t-mv8SD4PCud>

Quel nom préférez-vous donner à l'ENS ? Domaine de Puymerle ?
Puymerle ? Ermitage de Puymerle ?

On voit Nicole BONNEFOY jeudi. Je vais voir si ce point peut être abordé avec elle.

Bien à vous,

Marion HENRY

Responsable d'opérations espaces naturels

Secteur environnement

Direction du Développement Durable du Territoire

Département de la Charente

05 16 09 **75 97**

06 46 23 55 31

mhenry@lacharente.fr

www.lacharente.fr



-----"DESVARS Caroline" <patrimoine@coeurdecharente.fr> a écrit : -----

A : "John BERGERON" <jbergeron@lacharente.fr>, mhenry@lacharente.fr, lcaud@lacharente.fr, fizore@coeurdecharente.fr, "LIOT Gérard" <maire@aussac-vadalle.fr>, "MOREAU Jérôme" <environnement@petr-ruffecois.fr>

De : "DESVARS Caroline" <patrimoine@coeurdecharente.fr>

Date : 11/07/2024 10:28

Cc: "Eric BOUCHET" <ericbct@wanadoo.fr>

Objet : ENS Domaine de Puymerle

Bonjour

Je vous fais part de la réunion que nous avons eu, Jérôme Moreau, Gérard Liot et moi-même (Frédéric Izoré excusé) pour 2 points :

1-validation de l'ENS

2-matérialisation des espaces sur site

1-Nous validons le périmètre d'ENS proposé. Il paraît important que le Département informe, en temps voulu, la commune de ses volontés d'achat de parcelles. En parallèle le "GFA du Chalet de la Boixe" sur la commune rachète également de nombreuses parcelles afin de protéger le patrimoine forestier. Une coordination et une communication entre les acteurs est importante.

2-Au vu des préconisations de Charente Nature et de l'intérêt de chacun de voir se site classé et protégé, vous trouverez ci-joint sur le plan cadastral la destination des différents espaces.

Manifestations :

*M. Liot confirme que la manifestation militaire n'aura plus lieu sur le site de Puymerle. Seul le bric à brac de début juillet, impactant la pelouse centrale sera maintenue. Elle se tiendra uniquement au Sud de la parcelle comme demandé par Charente Nature afin de préserver la partie Nord. Il n'y aura donc qu'une seule fauche début juillet.

On pourra également dans un second temps étudier une circulation uniquement via le chemin central de la pelouse.

*Quant aux autres manifestations éventuelles mais qui devront être validées en collectif, nous proposons de suivre le modèle de la manifestation "Plantes en fête" organisée en mai et qui utilise uniquement les parcelles 540 et 553 (en jaune) + parking parcelle 40.

Parking (parcelle en bleu) : parcelle 40 + le long du chemin blanc en entrant dans le site.

Il pourrait être envisagé de solliciter un échange de parcelle pour créer un parking à l'entrée du site, parcelle 48, à échanger avec celle de la CdC, la 49. (parcelles en vert sur le plan).

Sens de circulation : fléchage en rouge sur le plan.

Souhaitant vivement que cette proposition puisse convenir et vous permette d'engager les démarches de classement en ENS, je reste à votre disposition pour répondre à vos questions.

Dans l'attente de votre réponse.

Cordialement

Caroline DESVARS

Responsable service Culture, Tourisme et Patrimoine

Chargée de communication

Pôle Ressources

05 45 20 57 36

06 85 35 11 22

patrimoine@coeurdecharente.fr



Siège communautaire
10 Route de Paris
16560 TOURRIERS
www.coeurdecharente.fr

Avant d'imprimer cet email, réfléchissez à l'impact sur l'environnement, merci.

Jeudi 25-04-2024 à 09:54 mhenry@lacharente.fr a écrit:

Bonjour,

Pour faire suite à notre réunion du 29 mars 2024, voici le résumé des échanges que nous avons eu avec Jean-Pierre SARDIN de Charente Nature au sujet de la gestion de la pelouse calcicole :

- Faire de la gestion différenciée pour la pelouse calcicole.
- Ne faire qu'une seule fauche par an de la pelouse calcicole. La fauche peut être précoce pour certains secteurs (mais ce n'est pas la solution idéale) et tardive (fin septembre/octobre) pour les autres secteurs.
Je ne sais plus si il était prévu de faire une fauche/tonte avant chaque manifestation, mais si c'est le cas c'est contre-indiqué. Il est bien indiqué de n'en faire qu'une seule avant le premier évènement par exemple, si l'herbe est trop haute.
- Cela peut être intéressant de faire un exclos (délimiter une zone non accessible au public) comme suggéré par la CdC au sud de la pelouse calcicole.
- La hauteur de coupe n'a pas grande importance. Ce qui est impactant ce sont les piétinements et véhicules. Il est nécessaire de canaliser/limiter la circulation des piétons et véhicules à la moitié ou aux deux tiers maximum de la pelouse.
- En parallèle, bien rouvrir la partie nord de la pelouse calcicole et restaurer en prairie la friche au sud-est du site.

Comme évoqué le 29 mars, nous voulons bien le compte-rendu de la réunion qui avait eu lieu avec Charente Nature et les associations/comité des fêtes ainsi que la carte des propriétés publiques.

Au delà des prescriptions de Charente Nature pour améliorer la gestion des pelouses calcicoles sur le site de Puymérle, il a été convenu que la Communauté de communes et la commune se concerteraient au sujet des différentes manifestations qui ont lieu sur le site, dont certaines ne sont pas compatibles avec la labellisation en espace naturel sensible (avis confirmé par Nicole Bonnefoy).

Ce point a fait l'objet d'un long échange, notamment pour la manifestation des véhicules anciens, que la commune souhaite maintenir et pérenniser sur une grande partie du site la plus sensible.

Au vue de ces éléments, le Département reste en attente des propositions qui pourront lui être faites par les acteurs locaux avant d'entreprendre toute démarche de labellisation.

Pour votre information, vous trouverez via le lien suivant la couche SIG ainsi que des cartes du périmètre ENS envisagé lors de notre réunion : <https://we.tl/t-wLaBcogbR2>

Bien cordialement,

Marion HENRY

Conseil Départemental de la Charente

Responsable d'opérations espaces naturels
Service environnement, agriculture et aménagement durable
Tél : 05 16 09 75 97
Mobile : 06 46 23 55 31
Email : mhenry@lacharente.fr

Suivez notre actualité sur :

FB : <https://www.facebook.com/Communaute-de-communes-Coeur-de-Charente-101180639249457>

Site Internet : <https://www.coeurdecharente.fr/>

[pièce jointe "Plan des espaces Puymerle.jpg" supprimée par Marion HENRY/CD16/FR]

Suivez notre actualité sur :

FB : <https://www.facebook.com/Communaute-de-communes-Coeur-de-Charente-101180639249457>

Site Internet : <https://www.coeurdecharente.fr/>